



15ème législature

Question N° : 21632	De M. Alain Ramadier (Les Républicains - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse >Travaux CDG Express	Analyse > Travaux CDG Express.
Question publiée au JO le : 16/07/2019 Réponse publiée au JO le : 27/10/2020 page : 7575 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

M. Alain Ramadier attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les perturbations des transports quotidiens sur les lignes ferroviaires de l'axe nord en phase de chantier du CDG express mais aussi sous sa phase d'exploitation. En effet, le rapport issu de la mission de coordination et de pilotage des interfaces des travaux programmés sur l'axe ferroviaire Paris-nord, remis au Premier ministre, semble mettre en lumière l'inévitable perturbation du trafic sur les lignes ferroviaires de l'axe nord. À ce jour, 900 000 usagers voyagent quotidiennement à bord du RER B, ce dernier pouvant être fortement impacté pendant le chantier « CDG Express » d'après les conclusions du rapport précédemment cité mais aussi pendant sa phase d'exploitation. Le report prononcé fin mai 2019 par Mme la ministre pour une fin de chantier du CDG express en 2025 n'indique pas les solutions qui seront mises en œuvres pour permettre aux usagers quotidiens une bonne desserte. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures concrètes qu'entend prendre le Gouvernement afin d'assurer une desserte correcte sur les lignes ferroviaires de l'axe nord pendant le chantier du CDG Express et pendant sa future phase d'exploitation.

Texte de la réponse

La plupart des grandes métropoles mondiales bénéficient aujourd'hui d'une liaison directe en transport collectif entre leur aéroport principal et leur centre. Il était donc essentiel que la métropole parisienne puisse également disposer de ce type de connexion. La liaison Charles de Gaulle Express (CDG Express) permettra ainsi d'offrir un haut niveau de service entre l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et la gare de l'Est à Paris. Le contrat de concession de travaux a été passé en février 2019. Les travaux ont débuté avec l'objectif d'une mise en service recalée à fin 2025 suite aux travaux du comité de coordination piloté par le préfet de la région Île-de-France. Cette décision de retarder la mise en service en 2025 a justement été prise afin de préserver autant que possible les transports du quotidien des perturbations causées par les nombreux travaux entrepris sur l'axe nord. Ainsi, les plages de travaux sont et seront bien mutualisées entre les projets : régénération des caténaires, des voies et des appareils de voies notamment sur le RER B, mise en œuvre du nouveau système d'exploitation Nexteo sur les RER B et D, chantiers du Grand Paris Express, CDG Express, franchissement urbain de Pleyel, schéma d'accessibilité de Saint-Denis et rénovation de la gare du Nord. Dans la mesure du possible, les interruptions temporaires de circulation décidées la nuit ou pendant le week-end seront ainsi utilisées pour plusieurs projets simultanément. Par ailleurs, dans le cadre du projet CDG Express, 500 M€ sont consacrés à l'amélioration des infrastructures qui bénéficieront directement aux transports du quotidien : augmentation des vitesses de circulation, amélioration de la signalisation, création de tiroirs de retournement pour améliorer la résilience en cas d'incidents.

